

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **jeudi le seize septembre deux mille dix**, au siège social de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

SONT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
M. Jean-François Carrier, Directeur général

SONT ABSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Michel Turner, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 17 juin 2010
3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 2 septembre 2010
4. Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Services professionnels pour la préparation et le suivi du déploiement des projets de systèmes de transport intelligents (STI)
5. Journée « En ville sans ma voiture » le 22 septembre 2010 – Semaine des transports viables
6. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)
7. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : le Juvénat Notre-Dame (Lévis)
8. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : le Collège de Lévis
9. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : l'école Marcelle-Mallet
10. Acquisition de deux (2) véhicules de service pour la gestion du réseau, des opérations et des activités de commercialisation

11. Projet-pilote avec ZAP Québec- internet sans fil dans deux (2) autobus
 12. Prolongement du contrat de madame Catherine Roy, responsable des activités marketing
 13. Prolongement du contrat de monsieur Matthieu Blockkeel, stagiaire en marketing
 14. Autorisation de procéder à un Appel d'Offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis
 15. Signature d'un protocole d'entente entre la ST Lévis et Transport Collectif de Beauce
 16. Comptes payables
 17. Points divers
 - 17.1- Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 14 et 15 octobre 2010 à Sherbrooke- L'innovation au service de la clientèle
 18. Période de questions
 19. Levée de l'assemblée
-

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉOLUTION 2010-110-

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 16 septembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée-.

2. - Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 17 juin 2010

- RÉOLUTION 2010-111 -

Il est proposé par madame Janet Jones

appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire tenue jeudi, 17 juin 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée-

3. - Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 2 septembre 2010

- RÉSOLUTION 2010-112 -

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire tenue jeudi, 2 septembre 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée-

4.- Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Services professionnels pour la préparation et le suivi du déploiement des projets de systèmes de transport intelligents (STI)

- RÉSOLUTION 2010 -113-

CONSIDÉRANT : QUE les sociétés de transport de Lévis, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières sont en voie de faire l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour améliorer leurs performances et la qualité de leur service ;

CONSIDÉRANT : QUE la Société de transport de Lévis désire se faire accompagner d'une équipe d'experts pour le suivi de la démarche en matière de systèmes de transport intelligents ;

CONSIDÉRANT : QU'en vertu de l'article 89 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport de Lévis désire mandater la Société de transport de Sherbrooke (ci-après désignée « ST Sherbrooke ») pour entreprendre, au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la ST Sherbrooke et les sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin d'octroyer au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage un mandat de services professionnels pour la préparation et le suivi du déploiement des projets de systèmes de transport intelligents (STI) et ce, en fonction des termes dudit appel d'offres;

CONSIDÉRANT : QUE les Sociétés de transport de Saguenay, Trois-Rivières et Lévis souhaitent mandater la Société de Transport de Sherbrooke pour procéder à l'appel d'offres pour le consortium formé des quatre (4) sociétés;

CONSIDÉRANT : QUE les critères d'évaluation des offres doivent permettre de retenir la proposition représentant la meilleure capacité à réaliser le mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce Conseil approuve les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres comme suivants :

Présentation de l'offre	5 points
Compréhension du mandat	10 points
Plan de travail et méthodologie proposée	20 points
Expérience du soumissionnaire en gestion de projets et intégration de systèmes	30 points
Expertise technologique du soumissionnaire	30 points
Capacité de relève	5 points
TOTAL	100 points

QUE ce Conseil mandate la ST Sherbrooke à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la ST Sherbrooke et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder par appel d'offres pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation et le suivi du déploiement des projets de systèmes de transport intelligents (STI) ;

QUE ce Conseil mandate la ST Sherbrooke, sous réserve de l'approbation par le ministre des Transports du Québec des conditions et l'éligibilité des subventions provenant soit du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES, du PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC, du PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES EN TRANSPORT EN COMMUN ou tout autre programme d'aide ;

- pour octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le mandat de services professionnels pour la préparation et le suivi du déploiement des projets de systèmes de transport intelligents (STI);
- pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la ST Sherbrooke tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée-

**5. Journée « En ville sans ma voiture » le 22 septembre 2010 –
Semaine des transports viables**

Résolution 2010-114-

CONSIDÉRANT : que la Journée En ville se tiendra le mercredi
22 septembre 2010;

CONSIDÉRANT : que cette journée permet à la ST Lévis d'offrir
à ses usagers et la possibilité à d'éventuels
utilisateurs de connaître et de tenter
l'expérience d'utiliser le transport en commun
et adapté pour une journée et ce,
gratuitement;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

Que ce Conseil est favorable à offrir la gratuité aux clientèles du
service d'autobus, du taxi collectif et du service de transport adapté pour
la journée du mercredi 22 septembre 2010 pour leurs déplacements.

Adoptée-

**6.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la
Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)**

RÉSOLUTION 2010-115-

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer le contrat ***pour le transport d'environ 565 écoliers des institutions de la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2010-2011*** pour et au nom de la Société de transport de Lévis.

Adoptée-.

7.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)

RÉSOLUTION 2010-116-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer le contrat pour ***le transport d'environ 282 écoliers de l'institution privée : le Juvénat Notre-Dame (Lévis)*** à intégrer au réseau de transport en commun ***pour l'année 2010-2011*** pour et au nom de la Société de transport de Lévis.

Adoptée-.

8.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Collège de Lévis

RÉSOLUTION 2010-117-

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer le contrat pour **le transport d'environ 166 écoliers de l'institution privée : le Collège de Lévis** à intégrer au réseau de transport en commun **pour l'année 2010-2011** pour et au nom de la Société de transport de Lévis.

Adoptée-

9.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Marcelle-Mallet

RÉSOLUTION 2010-118-

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer le contrat pour **le transport d'environ 104 écoliers de l'institution privée : Marcelle-Mallet** à intégrer au réseau de transport en commun **pour l'année 2010-2011** pour et au nom de la Société de transport de Lévis.

Adoptée-

10.- Acquisition de deux (2) véhicules de service pour la gestion du réseau, des opérations et des activités de commercialisation

- RÉSOLUTION 2010 -119-

CONSIDÉRANT : les besoins actuels des divers services de l'organisation (Direction de l'Exploitation, la Planification et du Développement et du service du Marketing) de la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT : la nécessité d'améliorer la gestion du réseau et d'assurer une présence accrue sur l'ensemble du territoire de la ST Lévis, dont le secteur Ouest de la Ville;

- CONSIDÉRANT :** que la ST Lévis ne possède qu'un (1) seul véhicule de service de type mini-fourgonnette attribué au service de l'exploitation, d'un seul (1) véhicule de service de type pick-up pour le service de l'entretien et d'un véhicule de type mini-fourgonnette ayant atteint sa durée de vie utile;
- CONSIDÉRANT :** les coûts de location de véhicules au cours d'une année (6 365\$/ budget 2010) dont ceux applicables aux activités de promotion et de livraison des titres de transport auprès de l'ensemble de nos dépositaires (4 545\$/budget 2010) et de (1 820\$/Budget 2010) pour les autres usages;
- CONSIDÉRANT :** que ces locations n'ajoutent aucune valeur commerciale à la ST Lévis du fait qu'ils sont banalisés;
- CONSIDÉRANT :** que le Programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 amendé 1 prévoit l'acquisition d'un véhicule de service hybride au montant de 44 000\$ pour l'année 2010 et de deux (2) véhicules de service hybride au montant de 90 000\$ pour l'année 2011;
- CONSIDÉRANT :** que selon une estimation préliminaire, un véhicule de type hybride coûte environ 44 000\$ incluant l'équipement spécialisé, taxes en sus;
- CONSIDÉRANT :** que l'acquisition de véhicules de service est admissible à une subvention de 84,5% sur la base d'un coût avant taxes de 31 500\$ en vertu du programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) administré par le Ministère du Transport du Québec (MTQ);
- CONSIDÉRANT :** qu'en vertu de ce programme (SOFIL) la ST Lévis dispose d'une enveloppe inutilisée de 638 048\$;
- CONSIDÉRANT :** que les sommes prévues dans la SOFIL et réservées à la ST Lévis peuvent être utilisées indépendamment de l'adoption du Programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT: qu'il est dans l'intérêt de la ST Lévis de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et donc d'acquérir des véhicules hybrides comme en fait foi ses récents investissements dans des systèmes de refroidissement du groupe motopropulseur à ventilateurs électriques à bas voltage pour ses autobus à plancher surbaissé;

CONSIDÉRANT: ce qui précède, la Direction générale recommande l'acquisition de deux (2) véhicules de service hybride pour un montant n'excédant pas de 99 999\$ taxes incluses ce qui représente une dépense nette maximale sur pour la ST Lévis de 30 000\$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offre sur invitation et à acquérir deux (2) véhicules de service hybride pour un montant n'excédant pas 99 999\$ (taxes incluses).

Adoptée-.

11.- Projet pilote avec ZAP Québec- Internet sans fil dans deux (2) autobus

- RÉSOLUTION 2010-120-

CONSIDÉRANT : que selon les tendances *Internet* actuelles, nous verrons apparaître dans les prochaines années, des solutions de plus en plus mobiles en la matière;

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Lévis explore actuellement diverses solutions technologiques en matière d'information destinées aux usagers notamment par l'acquisition d'un Système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs ;

- CONSIDÉRANT :** que la Société de transport de Lévis désire rendre son offre de service plus attrayante, notamment auprès de la clientèle des 18-45 ans (étudiants et travailleurs);
- CONSIDÉRANT :** l'importance de poser des actions innovantes pour rajeunir l'image de la Société auprès de sa clientèle en général et ainsi, marquer sa volonté de changement ;
- CONSIDÉRANT :** que la STLévis est admissible à une aide financière de la Conférence régionale des élu(e)s Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA) pour supporter l'implantation d'Internet sans fil dans ses autobus jusqu'à hauteur de 20 000\$ des frais fixes admissibles ;
- CONSIDÉRANT :** qu'avant d'envisager l'implantation d'Internet sans fil dans les autobus, il est souhaitable de faire un projet pilote qui nous permettra d'en évaluer la faisabilité technique et d'en mesurer la valeur ajoutée auprès de notre clientèle ;
- CONSIDÉRANT :** qu'un projet pilote nous est proposé par l'organisme à but non-lucratif ZAP Québec pour permettre l'intégration d'Internet sans fil dans deux (2) autobus ;
- CONSIDÉRANT :** que ZAP Québec est un organisme à but non-lucratif regroupant des bénévoles dont l'objectif est de rendre accessible Internet sans fil à la grandeur des endroits publics de Québec et Lévis ;
- CONSIDÉRANT :** que ZAP Québec possède l'expertise requise pour mener à bien un tel projet et qu'il fournira 100 % du support aux usagers (utilisation et fonctionnement) ;
- CONSIDÉRANT :** que ZAP Québec s'est notamment occupé du branchement à Internet sans fil de plusieurs endroits publics de la ville de Lévis (parcs, bibliothèques, etc.);
- CONSIDÉRANT :** que ce projet pilote pourrait se tenir durant les mois de novembre et décembre 2010 et qu'il totaliserait des dépenses de l'ordre de 12 000\$ dont 50% sont admissibles à la subvention de la CRÉ-CA;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à convenir d'une entente de partenariat avec Zap Québec afin de mener un projet pilote ayant pour objet l'implantation d'Internet sans fil dans deux (2) autobus ;

QUE ce Conseil accepte de défrayer 50% des coûts fixes d'implantation des systèmes, à savoir une somme de 6 000\$ taxes incluses le tout conditionnel à la confirmation d'une aide financière de la Conférence régionale des élu(e)s de Chaudière-Appalaches couvrant 50% des frais fixes du projet, soit environ 6 000 \$.

Adoptée-.

12.- Prolongement du contrat de madame Catherine Roy, responsable des activités marketing

-RÉSOLUTION 2010-121-

CONSIDÉRANT : les besoins de la Société de transport de Lévis en matière de marketing (distribution, publicité, promotion, prix, outils de communication) ;

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Lévis entend présenter prochainement son plan d'amélioration de service à l'ensemble de la population et de sa clientèle ce qui nécessitera la préparation et l'organisation de nombreuses séances d'information;

CONSIDÉRANT : que ce plan d'amélioration de service doit être présenté, expliqué et compris auprès des diverses clientèles, utilisateurs des services offerts par la Société de transport de Lévis et de la population lévisienne ;

CONSIDÉRANT : que différentes stratégies de communication et de marketing devront être mises en place pour maintenir la clientèle acquise et rendre attrayant le

nouveau produit offert par la Société de transport de Lévis auprès de nouvelles clientèles cibles ;

CONSIDÉRANT : que déjà, Madame Catherine Roy, par son dynamisme et son professionnalisme a permis à la ST Lévis de mettre en place des outils, politiques et mesures servant à améliorer la qualité des services offerts à notre clientèle;

CONSIDÉRANT : le contrat de travail de madame Catherine Roy se termine le 31 octobre 2010;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à prolonger le contrat de madame Catherine Roy jusqu'au 31 décembre 2010 à titre de responsable des activités marketing à la ST Lévis aux conditions présentement en vigueur.

Adoptée-.

13.- Prolongement du contrat de monsieur Matthieu Blockkeel, stagiaire en marketing

-RÉSOLUTION 2010-122-

CONSIDÉRANT : que les travaux liés à la conception et à la gestion du site internet, à l'élaboration et à la production d'outils de communication internes et externes sont en cours de développement;

CONSIDÉRANT : les besoins d'assistance pour les activités aux communications, notamment dans le cadre de la préparation et l'organisation des nombreuses séances d'information publique concernant l'annonce du plan d'amélioration de service;

CONSIDÉRANT : l'apport de Monsieur Matthieu Blockkeel au service du marketing de la ST Lévis depuis son entrée en fonction le 5 juillet dernier;

CONSIDÉRANT : la formation académique de Monsieur Matthieu Blockkeel (certificat en économie, Bac en marketing et maîtrise en gestion internationale) il y a lieu de revoir sa rémunération;

CONSIDÉRANT : que le contrat de ce dernier se termine le 24 septembre 2010;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à prolonger le contrat de Monsieur Matthieu Blockkeel jusqu'au 31 décembre 2010 à titre de stagiaire au service du marketing de la ST Lévis aux taux de 22\$/h sur une base de 35 heures semaine.

Adoptée-.

14.- Autorisation de procéder à un Appel d'Offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis

- RÉSOLUTION 2010 -123-

CONSIDÉRANT : que les contrats de déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis sont maintenant terminés et que ceux-ci doivent être renouvelés pour une période de un (1) an;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un Appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis et du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis pour une durée de un (1) an.

Adoptée-

15.- Signature d'un protocole d'entente entre la ST Lévis et Transport Collectif de Beauce

-RÉSOLUTION 2010-124-

CONSIDÉRANT : que le transport collectif en milieu rural est en plein essor et que le MTQ encourage ces initiatives par le biais d'un programme de subvention accessible aux municipalités, MRC ou Conférences régionales des élus (CRE) qui en font la demande;

CONSIDÉRANT : qu'aux limites sud de notre territoire, la MRC de La Nouvelle-Beauce offre, sur la base d'un projet pilote s'étendant du 7 septembre 2010 au 23 décembre 2010, un service de transport collectif à ses citoyens;

CONSIDÉRANT : que ledit service de transport collectif converge en bout de ligne sur le territoire de Lévis et qu'une correspondance avec les différents parcours de la ST Lévis permet à cette nouvelle clientèle d'avoir accès au territoire lévisien et métropolitain;

CONSIDÉRANT : que la multiplication des réseaux de transport en commun régional nous oblige à revoir notre desserte locale, d'ajuster le service en conséquence et d'envisager la désignation de lieux de correspondance et, à terme, de les mettre en valeur par l'aménagement et le développement d'infrastructures de services : (aménagement de terminus, zones d'attente, stationnements incitatifs);

CONSIDÉRANT : que les retombées suivant la mise en place de tels réseaux sont importantes (accroissement de l'achalandage sur le réseau de la StLévis, accès aux régions limitrophes par le biais du transport collectif pour les résidents de Lévis);

CONSIDÉRANT : que Transport Collectif de Beauce doit, pour offrir son service de transport collectif, s'assurer que lui-même ou son sous-traitant obtienne un permis de la Commission des transports du Québec;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de l'article 80 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., Chapitre S-30.01), la Commission des transports ne peut délivrer un permis de transport par autobus ou par minibus autorisant l'exploitation d'un service de transport sur tout ou partie du territoire d'une société, ni modifier tel permis, sans en avoir avisé la société. La société dispose d'un délai de 30 jours pour intervenir .

CONSIDÉRANT : qu'il est dans l'intérêt de la ST Lévis de convenir d'une entente de partenariat avec Transport Collectif de Beauce;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à conclure avec Transport Collectif de Beauce une entente de partenariat se terminant le 23 décembre 2010 lui permettant d'instaurer un service de transport collectif convergeant sur le réseau de transport de la ST Lévis à des points précis et identifiés par celle-ci;

QUE ce Conseil ne s'opposera pas à la demande de Transport Collectif de Beauce ou de son fournisseur auprès de la Commission des Transports du Québec pour l'obtention d'un permis par abonnement l'autorisant à exploiter en partie sur le territoire de la ST Lévis un service de transport collectif dans la mesure du respect des conditions prévues à l'entente de partenariat.

16.- COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2010-125-

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire : # 31 à # 35 523 863,13 \$

Bordereaux nos : # 15914 à # 16296 738 635,29 \$

Paiements directs : Aucun

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, *Jean-François Carrier, trésorier* certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2010 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

17. Points divers

17.1-Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 14 et 15 octobre 2010 à Sherbrooke- L'innovation au service de la clientèle

RÉSOLUTION 2010-126-

CONSIDÉRANT : que le colloque annuel 2010 de l'ATUQ a lieu les 14 et 15 octobre 2010 à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT : que dans le cadre de ce colloque, des conférenciers internationaux documenteront les sujets suivants :

- Les mutations du transport et de la mobilité urbaine
- Les transformations socio-démographiques et les impacts sur le transport en commun au Québec
- La gestion du changement dans un contexte de développement et d'introduction des nouvelles technologies
- Le transport remixé
- L'expérience SAEIV au Québec : la technologie pour améliorer la performance et l'information clientèle
- Les dernières innovations en technologie de l'information au Pays-Bas

CONSIDÉRANT : l'opportunité pour les membres du conseil d'administration et les gestionnaires de la STLévis d'enrichir leurs réflexions quant à l'organisation des services en assistant à de telles conférences;

CONSIDÉRANT : le faible coût d'une telle participation en comparaison d'une mission à l'étranger;

CONSIDÉRANT que la STLévis désire le colloque annuel de l'ATUQ à Lévis en 2011 dans le cadre des activités de « *Célébrons ensemble Lévis 2011* »

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise une dépense au montant de 5 000\$ (inscription, hébergement et déplacement) taxe en sus afin de permettre aux membres du conseil d'administration et aux gestionnaires de la STLévis de participer au colloque annuelle de l'ATUQ qui se tiendra à Sherbrooke les 14 et 15 octobre prochain.

Adoptée-

18. - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

19. - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- RÉSOLUTION 2010-127 -

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le vice-président, Jean-Pierre Bazinet

Le secrétaire, Mario Sirois